



COMMISSION NATIONALE HUMANISME

GRAND PRIX NATIONAL LIONS DE MUSIQUE THOMAS KUTI 2015-2016

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique **à l'exclusion des professionnels**. Tout musicien vivant de la musique, donc professionnel, ne peut pas participer à ce concours.

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu est : **le violon**.

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national Lions de Musique est ouvert aux étudiants en musique de tous niveaux, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2015, et sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2015. Tout candidat à ce Prix ne pourra se présenter que dans un seul District, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances. Il doit être titulaire du Certificat de fin d'études musicales.

Un District ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué Humanisme et au Chargé de Mission « Culture et Musique » du District qui présente le lauréat à la Finale nationale, **avant le 15 février 2016** et devront être remplis en capitales.

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront **avant le 6 mars 2016** dans les lieux choisis par le Délégué Humanisme et par le Chargé de Mission « Culture et Musique » du District, en accord avec leur Gouverneur. Le Jury comprendra au minimum trois membres non Lions, tous professionnels de la musique de haut niveau et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président, en cas d'égalité des voix.

Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national, même s'il est le seul candidat (voir la fiche de résultat à joindre au dossier du candidat).

Les candidats seront directement informés, 15 jours à l'avance, de la date prévue pour le Concours ainsi que des précisions leur permettant de respecter les conditions dans lesquelles ils devront se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque District, les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires, le morceau imposé et une œuvre choisie dans la liste ci-dessous.

Pièce imposée

Saint-Saens – Introduction and Rondo Capriccioso, op. 28

Répertoire – *choisir deux morceaux*

	Compositeur	Morceaux
1	Bach	Adagio and Fugue g minor, BWV 1001
2	Bach	Grave and Fugue from Sonata N° 2 a minor, BWV 1003
3	Bach	V. Chaconne from Partita n° 2, BWV 1004
4	I. Allemande/ II	Courante from Partita n° 2, BWV 1004
5	III. Sarabande/ IV	Gigue from Partita n° 2, BWV 1004
6	Beethoven	Sonata n° 5, F-maïor /Frühlingssonate, I. Allegro
7	Beethoven	Sonata n° 9/Kreutzer/I. Adagio sostenuto-Presto-Adagio
8	Brahms	Sonata n° 3 d-minor op. 108, I. Allegro
9	Chausson (1855 - 1899)	Poème op. 25
10	Franck	Sonata A-maïor, II. Allegro
11	Mozart	Sonata KV 296 C maïor, 1st and 2nd movement
12	Mozart	Sonata KV 454 B maïor, 2nd movement Andante
13	Paganini	Introduction and Variations “Palpiti”, op. 13
14	Ravel	Tzigane, Rhapsodie de concert
15	Schumann (1810 - 1865)	Sonata n° 1, a-minor op. 105 I. Mit leidenschaftlichem Ausdruck OU II. Allegretto
16	Pantcho Vladigerov	Rhapsody “Vardar”, op. 16
17	Pantcho Vladigerov	Deux Paraphrases Bulgares, op. 18, 1. Choro
18	Pantcho Vladigerov	Deux Paraphrases Bulgares, op. 18, 2. Ratchenitza
19	Wieniawsky	Variations on an original theme, op. 15
20	Wieniawsky	Polonaise de Concert in D-maïor, n° 1, op. 4
21	Wieniawsky	Polonaise Brillante in A-maïor, op. 21

Article 6 – Attribution du Prix de District

Le Prix de 500 €uros décerné par le Gouverneur du District sera remis au lauréat lors du Congrès de Printemps de son District.

Article 7 – Finale nationale

La Finale nationale sera organisée au Conservatoire de Musique de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), les 31 mars et 1^{er} avril 2016.

Les candidats finalistes devront exécuter les mêmes morceaux que ceux joués pendant les épreuves probatoires (l'œuvre imposée et une œuvre choisie dans la liste ci-dessus).

Le Jury mis en place par le Comité Organisateur du Prix Lions, sera composé de quatre membres, au minimum, tous professionnels de la musique de haut niveau et seront présidés par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président, en cas d'égalité des voix. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

À l'issue de la Finale nationale, trois Prix seront attribués :

- **Premier Prix : 1 500 €uros** et participation au Concours Européen qui se tiendra du 27 au 30 octobre 2016, à Sofia (Bulgarie)
- **Deuxième Prix : 500 €uros**
- **Troisième Prix : 300 €uros**

• **En cas d'ex-æquo proposé par le Jury, la bourse du Prix sera divisée en deux.**

Le finaliste s'engage à exécuter lors de l'Assemblée Générale de la Convention nationale Lions d'Antibes/Juan-les-Pins, le samedi 4 juin 2016, une œuvre choisie.

La remise de la récompense au 1^{er} Prix se fera à l'issue de cette prestation.

Article 8 – Jurys

- Les décisions des Jurys de District et de la finale sont sans appel.

Article 9 – Forum européen

Le 1^{er} Prix s'engage à participer, aux frais du District Multiple 103 France, au « Grand Prix Européen Thomas Kuti de Musique Lions » qui aura lieu lors du 62^e Forum Européen du 27 au 30 octobre 2016, à Sofia (Bulgarie).

Il jouera en première partie, le morceau imposé et en deuxième partie un morceau choisi dans la liste des œuvres proposées à l'article 5.

Après délibération, le Jury attribuera les Prix Européens.

Article 10 – Prise en charge des candidats et des lauréats

(à l'exclusion de toute autre personne)

- **Club d'origine** : Prise en charge des frais de déplacement au lieu prévu pour la sélection du District.
- **District d'origine** : Prise en charge des frais de déplacement à Clichy-la Garenne pour la finale nationale.
- **District Multiple** : Prise en charge de l'hébergement et d'un dîner et d'un déjeuner à Clichy-la Garenne (le déjeuner du 31 mars reste à la charge des candidats).
Pour le lauréat finaliste, prise en charge des frais de déplacement à la Convention nationale, ainsi que des frais d'hébergement et de repas du vendredi au samedi midi.

Il est précisé que les candidats mineurs devront être accompagnés à Clichy-la-Garenne et éventuellement à Antibes/Juan-les-Pins, sans remboursement des frais des accompagnants.

Article 11 – Prise en charge du Jury, au niveau national

- **District Multiple** : Prise en charge des défraiements et des repas à Clichy-la Garenne.

Article 12 – Assurances

- Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile privée personnelle ou des parents.
- Une attestation d'assurance concernant l'instrument joué – le violon - devra être produite, le Lions Clubs International n'étant en aucun cas responsable des dommages pouvant intervenir.

Paris, le 10 septembre 2015

GOUVERNEUR

Responsable de la Commission
nationale Humanisme 2015-2016
Culture, Environnement, RRI-Francophonie.

Sylvie DINNEWETH
District Île-de-France Est

PRÉSIDENT

de la Commission
nationale Humanisme
2015-2016

Georges-Claude GALLAIS
District Normandie
